



106, rue Saint-Jean-Baptiste  
Saint-Guillemme (Québec) J0C 1L0

Téléphone : 819 396-2403  
Télécopieur : 819 396-0184  
Courriel : info@saintguillaume.ca

Municipalité de Saint-Guillemme

## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL OU COPIE DE RÉSOLUTION

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillemme, tenue au 106, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillemme le lundi **5 février 2024 à 19 h 30**, sous la présidence de Monsieur Robert Julien, maire.

Sont aussi présents les conseillers suivants : Mme Francine Julien  
M. Christian Lemay, Mme Dominique Laforce,  
M. Mathieu Labrecque, M. Jocelyn Chamberland

### **Résolution 034-02-2024**

#### **MRC – Engagement sur la préservation de la biodiversité dans le cadre de la COP15.**

CONSIDÉRANT l'engagement de la MRC de Drummond à agir concrètement pour la conservation de la biodiversité, pour freiner sa perte et encourager sa sauvegarde en ciblant les meilleures opportunités pour le faire;

CONSIDÉRANT l'effondrement de la biodiversité, noté par la communauté scientifique, qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

CONSIDÉRANT QUE la conservation comprend la protection, l'utilisation durable et la restauration;

CONSIDÉRANT le fait que le prochain Plan nature 2030, émanant de l'engagement du Québec à contribuer aux cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15), représente une occasion unique pour que les gouvernements, les institutions, les commerces et les industries de tous les niveaux adoptent une réponse cohérente soutenant des actions partagées visant à réduire les causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité;

CONSIDÉRANT que l'objectif est d'identifier l'origine de la toxicité avec la production d'un rapport de suivi tel que décrit dans la fiche d'information du MELCCFP et qui doit être transmis par la MRC au Ministère avant la fin de la période des deux années soit avant juin 2024;

CONSIDÉRANT les effets positifs de la nature sur la santé et la qualité de vie des populations, les impacts économiques positifs de la nature dans les collectivités et son apport à la protection des infrastructures;

CONSIDÉRANT les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030;

CONSIDÉRANT QUE les villes et MRC, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC assume un rôle de leadership au Centre-du-Québec dans la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a adopté la version finale de son PRMHHN le 11 octobre 2023 ayant pour objectif la conservation de 40 % de son territoire en milieux humides, hydriques et naturels d'ici 2032;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Guillemme appuie la démarche de la MRC Drummond;

Il est proposé par Jocelyn Chamberland  
Appuyé par Mathieu Labrecque



106, rue Saint-Jean-Baptiste  
Saint-Guilhaume (Québec) J0C 1L0

Téléphone : 819 396-2403  
Télécopieur : 819 396-0184  
Courriel : [info@saintguillaume.ca](mailto:info@saintguillaume.ca)

## Municipalité de Saint-Guilhaume

### ET RÉSOLU

QUE LA Municipalité de Saint-Guilhaume s'engage à appuyer la MRC Drummond afin qu'elle poursuive la mise en œuvre de son PRMHHN afin d'atteindre son objectif de conservation de 40 % d'ici 2032;

QUE la Municipalité de Saint-Guilhaume transmette une copie de cette résolution à la MRC de Drummond.

Adoptée.

Karine Judel

Adjointe à la direction et  
Secrétaire d'assemblée

Copie certifiée conforme, donnée à Saint-Guilhaume, le 20 février 2024.

*\*\* Le texte final de cette résolution sera adopté lors de la prochaine session régulière du conseil.*